

Calendrier des paiements 2010



L'Assurance Retraite s'engage à verser votre retraite à votre établissement financier le 9 de chaque mois ou le premier jour ouvré suivant.

● Le paiement de votre retraite

Pour l'Assurance Retraite, le paiement de votre retraite se fait en une journée : elle alimente le compte de son partenaire financier des fonds nécessaires au paiement des retraites.

Le même jour, ces fonds sont reversés aux établissements financiers des retraités.

Le délai de virement sur votre compte dépend ensuite de votre établissement financier.

VERSEMENT

MENSUALITÉ

décembre 2009	lundi 11 janvier 2010
janvier 2010	mardi 9 février
février	mardi 9 mars
mars	vendredi 9 avril
avril	lundi 10 mai
mai	mercredi 9 juin
juin	vendredi 9 juillet
juillet	lundi 9 août
août	jeudi 9 septembre
septembre	lundi 11 octobre
octobre	mardi 9 novembre
novembre	jeudi 9 décembre

www.lassuranceretraite.fr

Pour accéder aux informations et services en ligne sur votre retraite et votre dossier



Le serveur vocal joignable
24 heures sur 24, 7 jours sur 7